



Constat d'accident est-il obligatoire

Par **spaspa**, le **21/06/2013** à **01:14**

Bonjour,

J' ai eu un accrochage avec une voiture stationée, le conducteur etait absent. J'ai attendu sur place durant 15 mn puis, comme il ne venait pas, j ai laissé mon numéro de téképhone sur le parebrise. J'attends toujours son appel mais rien.

Dois-je faire un constat seule, ou bien conclure qu'il ne préfère pas le faire ?

[fluo]**Merci d'avance.**[/fluo]

(formule obligatoire en fin de message si on veut obtenir des réponses)

Par **Tisuisse**, le **21/06/2013** à **07:29**

Bonjour,

Vous avez fait ce que vous deviez, attendez donc que ce conducteur se manifeste.

Par **amajuris**, le **21/06/2013** à **09:51**

bjr,

mais si vous avez des dégâts sur votre véhicule, vous pouvez faire un constat en indiquant seulement le numéro de la voiture et sa compagnie d'assurance.

voyez avec votre assurance.
cdt